

De Scy-Chazelles

SCY-CHAZELLES



Le bulletin
d'information
de votre
commune

Le Mont Saint-Quentin un atout paysager



BULLETIN MUNICIPAL N°34 MAI 2006

Edito - page 3

Regard - pages 4 et 5

Entreprise - Service municipal

Bibliothèque - page 6 et 7

Livres - Théâtre

Histoire - page 8

Les premiers maires à Scy-Chazelles

Loisirs - page 9

Embellissement du village - Orthographe - Recette

Associations - page 10 et 11

Congrès - Goûter - Manifestations

Patrimoine - page 12 et 13

La Maison Schuman - Travaux du conseil général

Environnement - pages 14 et 15

Le Mont-Saint-Quentin - L'Alumnat

Parlons-en - pages 16 et 17

Restauration de la chapelle Saint-Quentin - Vins d'été

Dossier - page 18, 19 et 20

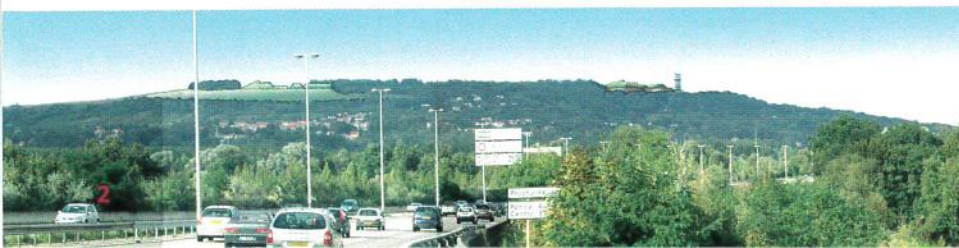
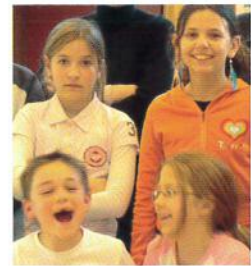
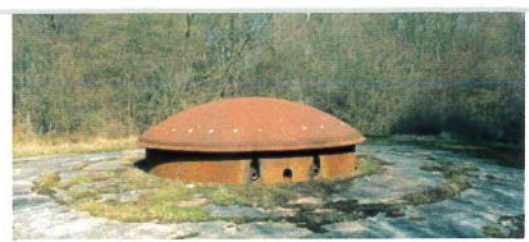
Budget primitif 2005

Le saviez-vous ? - page 21

Attitude citoyenne

Nouvelles - pages 22 et 23

Jardinage - Bonne conduite



L'humanité a toujours connu de grandes peurs :

la peste, la variole, la grippe espagnole et plus près de nous, le sida, la vache folle, actuellement la grippe aviaire.

Ne cédon pas à la panique. Effrayer les populations fait partie du fond de commerce de la classe médiatique. Des auditeurs stressés font monter l'Audimat. Des lecteurs inquiets font augmenter les tirages, c'est bon pour la publicité donc bon pour les affaires. Vivent donc les évènements à sensation.

La grippe aviaire ne sera pas la grippe espagnole. Il est fort probable que l'épidémie aviaire régressera et que l'homme ne sera jamais atteint. Mais attention, il ne faut pas tomber pour autant dans la confiance béate qui pourrait être dangereuse car de mauvaises surprises sont toujours possibles. Le virus actuel peut contaminer l'homme dans des circonstances très particulières mais il ne peut se transmettre d'homme à homme. Toutefois, ce virus peut muter et devenir alors transmissible. Là est le véritable risque. C'est pourquoi vigilance et prudence sont indispensables. Une mutation est également possible dans le sens d'une moins grande toxicité.

Le gouvernement prend toutes les mesures nécessaires pour activer le cas échéant un plan de protection et de prévention efficaces. Si malheureusement le virus devenait pathogène pour l'homme un jour, nous disposerions de moyens thérapeutiques beaucoup plus performants que du temps de la grippe espagnole. Pas obligatoirement contre le virus lui-même, mais contre bon nombre de complications éventuelles.

Pas de panique donc. Mettons encore la poule au pot sans crainte, comme le préconisait le bon roi Henri IV.

Dans l'immédiat deux mesures s'imposent de façon impérative :

- confiner volailles et oiseaux de toutes sortes et de toute nature et déclarer l'élevage.
- signaler à la Mairie l'existence de tout oiseau mort sans le toucher. Les employés municipaux en assureront l'enlèvement et appliqueront les consignes prévues en pareil cas.

Quant aux chats, il est conseillé d'éviter de les laisser divaguer mais, un confinement strict n'est pas encore d'actualité.

Avant de conclure, je tiens enfin à évoquer ici un fait très grave. Le 12 mars dernier plusieurs tombes du cimetière ont été la cible de vandales.

Ces actes sont odieux et ne peuvent être commis que par des individus méprisables. Le respect des morts et par conséquent de leurs tombes est l'un des fondements de ce qui fait l'humanité dans son sens noble, à savoir, tout ce qui constitue la spécificité de l'homme par rapport aux autres êtres vivants de notre planète, bien que beaucoup d'animaux aient plus d'humanité que certains mammifères bipèdes.

Ne qualifions surtout pas ces actes du terme pudique d'incivilité. Par leur symbolisme, ils relèvent de la grande délinquance. Ils atteignent les familles concernées dans l'intimité des sources de leurs vies et ne peuvent que susciter le dégoût.

Le Maire,
Jacques Straub




IMPORTANT : le passeport électronique !

Les conditions de délivrance ont changé: le délai d'attente est d'un mois environ. Pour connaître la liste précise des documents nécessaires, prière de contacter la mairie au 03 87 60 07 14 aux horaires habituels d'ouverture.

TPA. L'efficacité, notre métier

Nos concitoyens qui passent devant TPA «Tout Pour Auto» au 31, voie de la Liberté, ne se doutent probablement pas que dans ce bâtiment moderne se situe le siège de la 3^e entreprise de France dans sa spécialité et la première dans notre région !

Qui pourrait se douter que ce groupe emploie pas moins de 500 personnes dans les différentes succursales réparties dans le Grand Est de Saint-Quentin à Strasbourg en passant par Laon, Soissons, Château-Thierry, Reims, Epernay, Châlons-en-Champagne, Saint-Dizier, Freyming, Thionville et Metz ? Quel circuit ! Sans compter Woippy qui s'étend sur plus de 5000 m².

Tous les Lorrains ou presque ont été clients au moins une fois du « Tout pour Auto » comme on le nomme chez nous. Aujourd'hui le groupe se nomme « TPA » tout court car l'entreprise, fondée en 1924 par la famille TREIZE a élargi son domaine d'activités.

En effet, outre les fournitures de pièces techniques pour autos, TPA est le partenaire des carrossiers pour les peintures.

TPA répond aussi aux problèmes de connexions et aux besoins en hydraulique. L'entreprise présente à son actif plus de 80 ans d'expérience, de conseils, de compétences et de dynamisme. Une précision de plus : il ne s'agit pas d'un groupe financier mais bien d'une entreprise familiale. Le sympathique PDG actuel M. Jean Pierre TREIZE est un enfant du pays qui allait dans sa jeunesse acheter son pot au lait chez la mère Pichon. Aujourd'hui le voilà à la tête de son groupe qui se veut fidèle à la devise « La maîtrise de la pièce et de la solution technique » qui engendre une pluralité de compétences dont il peut être fier à juste titre. Il ne faut pas oublier le côté social de son action car son entreprise pratique un recrutement permanent et suscite de l'embauche, ce qui est particulièrement appréciable dans les temps que nous traversons.

Un grand merci également pour le parrainage et l'aide financière apportés à la manifestation « Musiques sur les Côtes » qui participe aux opérations culturelles de la commune.

Souhaitons longue vie à TPA qui justifie le slogan du logo : "l'efficacité, notre métier".



Jean Pierre Treize
PDG de l'entreprise TPA

Les locaux
à Scy-Chazelles



Conducteur de sableuse

L'hiver fut long à défaut d'avoir été rude et la qualité du déneigement nous amène à poser une question : quelles sont les qualités requises pour être un bon conducteur de sableuse ?

Nous allons essayer d'en faire le portrait :

Il doit tout d'abord être à l'affût de la météo :

c'est en effet lui qui décide de se lever entre 4 h et 5 h du matin afin de vérifier de visu si une intervention est nécessaire : la décision lui incombe et à lui de prendre les mesures qui s'imposent.

Il doit être titulaire du permis de conduire poids lourds et piloter avec dextérité le tracteur 4 roues motrices : en effet sous la poussée de la neige sur la lame, celui-ci ne prend pas toujours la direction souhaitée et braquages et contre braquages sont constamment nécessaires.

Il doit intervenir partout à la fois ! Il n'a malheureusement pas ce don d'ubiquité et une liste de rues prioritaires a été établie : rues en pente et routes au centre du vieux village.

Il doit résister à la demande oh combien compréhensible de certains riverains habitant soit des rues « plates » soit des rues dont le revêtement est inadapté au déneigement (revêtement bicouche par exemple). Mais malgré les consignes et afin d'être agréable aux habitants un léger coup de lame ou un simple salage est souvent donné tant sur les rues « plates » que dans nos lotissements.

Il est évident qu'un agent seul n'aurait pas pu assurer ce déneigement tout au long de l'hiver : ce sont en fait trois équipes de deux personnes qui travaillent en astreinte 24 h sur 24 une semaine sur trois. Certaines journées furent longues (de 5 h du matin à 21 h).

Alors félicitations à Michel, Yannick, Dominique, Jeannot et Bernard pour avoir amélioré nos conditions de circulation durant tout l'hiver. Ces félicitations sont doublées d'un rappel civique à nos concitoyens : ne stockez-pas la neige en provenance de vos cours et entrées de garage sur la rue, stockez-la sur votre propriété.

Quant au déneigement des trottoirs qui est obligatoire au regard de vos propriétés, stockez cette neige dans des endroits où elle ne gêne pas, mais pas sur la rue sinon le déneigement des rues n'a plus de sens.

En dernier lieu n'oublions pas que le sel des bacs à sel n'est à utiliser que sur le domaine public.

Maintenant que l'hiver est oublié, le printemps est là !!! Participons tous à l'embellissement de la commune en fleurissant nos maisons, balcons, cours et murets...

L'équipe municipale



Le Goncourt des lycéens

L'inoubliable expérience de Simon Neyhouser, Président du Jury 2005

Je suis Sigéo-Castellois et poursuit mes études au Lycée Fabert. **Magnus** ! Ça y est, c'est décidé : le roman de Sylvie Germain est désigné prix Goncourt des Lycéens 2005 par 7 voix sur 13. Il n'était pas mon premier choix. Personnellement, je lui aurais préféré **Le Pont de Ran-Mositar** de Franck Pavloff sur les séquelles de la guerre en Bosnie, ou le riche "pavé" **Waltenberg** d'Hédi Kaddour, une fresque historique s'étalant sur plusieurs décennies. Mais qu'importe, il s'agit d'un roman de qualité tout de même. De plus, ai-je bien mon mot à dire, après tout, moi le seul garçon du jury ? Pendant les délibérations, on m'a opposé que seule une fille pouvait saisir toute la poésie du livre. Ah bon. **Magnus**, ou l'histoire de Franz-Georg, un homme à la mémoire lacunaire et plombée de mensonges, qui passe sa vie à la recherche de son identité réelle. L'écriture de Sylvie Germain est fluide, agréable, la construction du récit originale, ponctuée de blancs. Un bon livre donc, malgré une improbable fin. Les derniers concurrents sérieux de **Magnus** ont été **L'attentat** de Yasmina Khadra qui aborde le sujet du conflit israélo-palestinien et **Falaises** d'Olivier Adam, un monologue douloureux sur la condition humaine.

élu président du jury. Je vais donc avoir la chance et la responsabilité –un peu angoissante certes– d'annoncer aux médias le nom de la lauréate 2005. Je me dirige vers la salle de presse, accompagné de mes 12 cojurés ; on m'équipe prestement d'un micro, un sympathique journaliste de France 2 me glisse quelques consignes et roulez jeunesse !

J'annonce devant une forêt de micros et même à la télévision -en direct s'il vous plaît- que nous, délégués de lycéens de France, de Suisse et d'Espagne, avons préféré **Magnus** aux 11 autres livres qu'avait sélectionnés pour nous l'Académie Goncourt, la grande cette fois, **présidée par Edmonde Charles-Roux**.

Un passage à la télévision et quelques bafouillages plus tard, nous sommes assaillis par une horde de journalistes. Puis nous nous rendons à l'Hôtel de ville de Rennes où nous attendent le maire, Madame Charles-Roux, ainsi que -pour ma part- Madame Françoise Jeanpert, mon professeur de français, sans qui je n'aurais pas participé à cette enthousiasmante manifestation, et Richard Bance, l'élogieux journaliste du Républicain Lorrain qui nous a accompagnés du début à la fin. Après quoi nous rencontrons enfin Sylvie Germain pour lui poser des questions et la féliciter, et **Gilles de Robien**, ministre de l'Éducation nationale. Enfin, il nous faut rentrer, mais pour moi l'aventure continue.

En effet, dans le train pour Paris, j'ai la chance de retrouver Mesdames Charles-Roux et Germain, sans oublier **Philippe Grimbert**, lauréat de l'édition précédente et auteur de l'excellent **Un secret**. Je ne peux laisser passer une aussi belle occasion de causer avec eux, impressionnants d'esprit, de culture mais aussi de cordialité.

À Paris, je retrouve quelques unes de mes camarades ; nos professeurs respectifs décident de nous emmener au restaurant pour clore de belle façon cette inoubliable expérience ; demain, il faudra bien retourner au train-train du lycée.

Gilles de Robien et
Edmonde Charles-Roux



A présent, à la brasserie rennais La Chope qui a vu se succéder depuis 18 ans tous les jurys lycéens du Goncourt, c'est moi qui suis, contre toute attente,

“Le coup de cœur” des bibliothécaires...

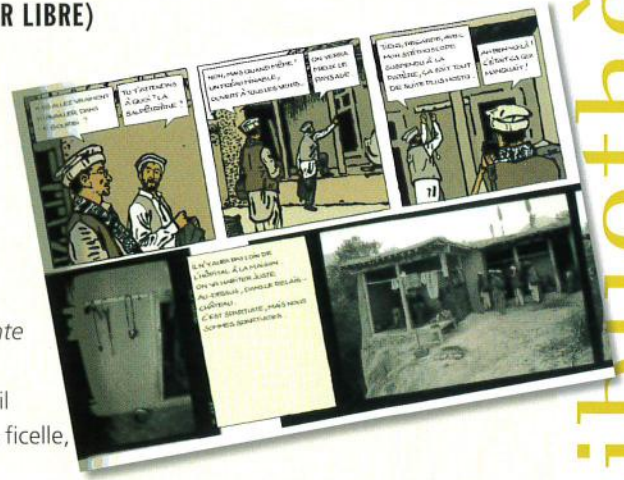
Le Photographe

Guibert - Lefèvre - Lemerrier. Aux Editions DUPUIS (Collection AIR LIBRE)

Le Photographe fait partie de ces bandes dessinées totalement atypiques. C'est un récit, un travail étonnant entre photo, texte et dessin, un reportage rare, très fort ou l'absence de décalage vis-à-vis du réel peut surprendre les amateurs de BD.

« Fin juillet 1986, Didier Lefèvre quitte Paris pour sa première grande mission photographique : accompagner une équipe de Médecins Sans Frontières au cœur de l'Afghanistan en pleine guerre entre Soviétiques et Moudjahidin. Cette mission va marquer sa vie comme cette guerre marquera l'histoire contemporaine. Ce livre raconte la longue marche des hommes et des femmes qui tentent de réparer ce que d'autres détruisent ». Tout dans cette BD est fascinant, le travail de l'équipe médicale qui tente de faire des miracles avec des bouts de ficelle, la beauté des paysages et la vie, si rude, des hommes de ce pays.

Le tome 2 a été primé à Angoulême en 2005 et le tome 3 vient de paraître accompagné d'un DVD-document de 40 minutes réalisé et commenté par Juliette Fournot, chef de la mission MSF racontée dans **Le Photographe**. Les 3 tomes sont disponibles à la bibliothèque.



Atelier – Théâtre

Niamke ou le vol de laalebasse de Sabine Assouline.

Samedi 24 juin 2005 à 20h30 à l'Espace Liberté

Pour cette quatrième saison de l'Atelier-Théâtre, Peggy Roland, directrice du périscolaire et Nathalie Szumigalski, bibliothécaire, ont décidé, avec toujours autant d'enthousiasme et de plaisir, "d'embarquer" leurs 11 petits comédiens sur le continent africain.

Chaque mardi de 16h30 à 18h00, du mois d'octobre au mois de juin toute la petite troupe travaille avec assiduité et dans la joie pour le grand jour.



Deux nouveaux espaces

Les secteurs Bandes Dessinées et Documentaires ont été remodelés pour répondre au mieux aux envies de tous les lecteurs, petits ou grands.

Les BD sont à présent rassemblées dans un espace dédié, tous genres confondus, classées par héros ou auteur afin que chacun : enfant, ado, adulte puisse y trouver son bonheur. Venez découvrir ou redécouvrir :

Les Grands Classiques : Tintin, Spirou, Lucky-Luke, Gaston Lagaffe... **Les Mangas** : Mint Na Bokura, Hikaru No Go... **L'Héroïc Fantasy** : Lanfeust et Trolls de Troy, Les forêts d'Opale, Donjon... **Les héros / Jeunesse** : Titeuf, Cédric, Boule et Bill, Garfield...

Et bien d'autres albums que l'on pourrait qualifier d'atypiques dans l'univers de la BD comme

Le Photographe de Didier Lefèvre, **Persépolis** de Marjane Satrapi, **Maus** de Art Spiegelman, **Blankets** de Craig Thompson ou les nombreux ouvrages de Johan Sfar, Tardi, Enki Bilal...

Seules quelques BD, qui par leur sujet, leurs illustrations ou leur violence sont strictement destinées aux adultes, ont été conservées près de l'accueil.

Les fonds Documentaires Enfants et Adultes ont quant à eux été réunis dans un même secteur sans critère d'âge. Le classement par thème est inchangé mais offre l'avantage d'avoir sous les yeux un choix plus large de documents sur un même sujet, du plus simple au plus complet.

Les enfants peuvent ainsi consulter de très beaux ouvrages et les adultes trouver dans des documents jeunesse souvent extrêmement bien conçus une approche qui les satisfera.



Maires de Scy-Chazelles

A notre connaissance, jusqu'en 1809, il n'existait pas de mairie, ni à Scy, ni à Chazelles

Le 1^{er} maire de Scy-Chazelles

C'est le 29 août 1809 que l'empereur Napoléon III a pris la décision, au camp Impérial, de réunir Scy à Chazelles, deux villages distincts depuis leur création. François Chandelier, chirurgien major, résidant au Château de Scy (angle rue de Moulins, Rue Jeanne-d'Arc) fut le premier magistrat de cette nouvelle commune. Il rédigea son acte initial le 11 octobre 1809. Il restera maire jusqu'en 1825.

Les réunions du Conseil de la Commune où étaient présents le procureur de la-dite commune et messieurs les officiers municipaux se tenaient en la maison du Sieur Maire.

En remontant le plus loin possible, nous retrouvons la Mairie école au 2, Rue St Nicolas.

En Avril 1817, il est indiqué que M. Pierre GUERARD, Maître d'école et sonneur de cloches, faisait fonction de greffe de Scy et de la desserte de Chazelles. En Avril 1819, le Conseil Municipal, vu l'état de délabrement de la Mairie école, et jugeant qu'il vaut mieux trouver un autre endroit, porte son choix sur la maison de Jean Bertin, ainsi que le jardin, sur 50 ares, cadastré N° 373, dit « le Village » rue de L'Esplanade.

En Juin 1862, ce projet est mis en attente (raison inconnue), et le 30 Septembre 1888, on reparle du déplacement de la Mairie école (si délabrée qu'on ne pouvait envisager de gros frais pour la restaurer) On décide donc de la mettre en vente, et d'acheter la propriété Rue de L'Esplanade, pour la somme de 7200 Marks.

Conception de la Mairie école

Rez de chaussée :

La partie gauche est occupée par la mairie

La partie droite est occupée par l'école

1^{er} étage :

Appartement de l'instituteur (souvent greffier, sonneur de cloches, et même organiste à Saint-Remi)

Les heures d'ouverture de la Mairie en 1932 sont fixées : les lundis, mercredis et vendredis de 17 à 18 heures !!

De 1892 à 1945, les archives sont dispersées, nous ne pouvons glaner beaucoup de enseignements.

Néanmoins, pendant l'occupation et surtout de 1914 à 1918, il était interdit de parler en français, (mais le pire était de chanter en allemand) sinon le maître d'école était puni par les autorités militaires. Ces soldats aimaient assister aux répétitions de la « Lyre », société de musique de Scy-Chazelles, où ils pouvaient entendre les chants et la musique française qu'ils reprenaient en chœur.

La maison commune de Scy-Chazelles

Les locataires :

1809 CHANDELIER François (1^{er} maire)

1826 PICHON Joseph

1832 BILLAUDE

1840 ROGELET

1841 CLEMENT

1845 ROGELET

1855 NICOLAS Jean, élu

1862 JACQUIN Isidore, élu

(Tout le conseil avait la légion d'honneur et il jurait obéissance à la constitution et fidélité à l'empereur...)

1870 GEORGES

1872 - 1881 BERNE

1883 - 1887 GIRARD Michel

1887 HERBES (aussi maire de Longeville)

1903 JEIAN

1905 NAUMER

1924 - 1927 - 1935 PICHON Alfred

1936 - 1940 KRIER P.

1945 - 1946 STOFFEL J.

1947 - 1952 GOUPIL L.

1953 - 1970 RABAS Bernard

1971 - 1994 CAVELIUS François

Notre maire actuel : STRAUB Jacques, depuis 1995.

NB : Le dernier instituteur à la mairie-école fut M. BERGER.

Renseignements glanés par l'équipe « Mémoires et Patrimoine » de l'association "Les bonnes volontés de Scy-Chazelles".



Baptême des cloches, 1925



Ancienne mairie, 2 rue Saint Nicolas



Réception de M. l'administrateur en 1919



La mairie-école



Classe de CP en 1926



Embellissement du village

Chaque année, la municipalité récompense celles et ceux qui participent à l'embellissement du cadre de vie à Scy-Chazelles, par le fleurissement permanent ou les décorations de Noël temporaires, (mais qui réclament également beaucoup d'imagination).

Et c'est au cours de la sympathique cérémonie des vœux du Maire, à l'Espace Liberté que les gagnants se sont vus décerner diplômes et récompenses. Ce fut d'ailleurs l'occasion de présenter le futur Centre Pompidou de Metz, dont l'importance n'est plus à démontrer...

Nous présentons ici les principaux lauréats, sachant que personne n'a démerité et que les différents membres du jury ont dû beaucoup « plancher » afin d'être objectifs.

Fleurissement village Catégorie jardins / jardinets

5 ^e Prix	M. et Mme BORN	42, Rue En Prille
4 ^e Prix	MMmes MUNIER	100, Voie de la Liberté
3 ^e Prix	M. et Mme CESTONE	3, Voie de la Liberté
2 ^e Prix	M. et Mme HANESSE	37, Rue des Buissons
1 ^{er} Prix	M. et Mme PAYET	7, Rue du Stade

Catégorie balcons / façades

5 ^e Prix	M. et Mme CLEMENT	11 B, Rte de Longeville
4 ^e Prix	M. et Mme PHEULPIN	46, Rue En Prille
3 ^e Prix	M. BACKES	3-4, Rue des Bons-Enfants
2 ^e Prix	M. BONDRUPT, RASMUSSEN	15, Rue de la Passerine
1 ^{er} Prix	M. et Mme MAURICE	13, Rue du Baoëton

Prix de décorations Fêtes de fin d'année

3 ^e Prix	M. et Mme HIESIGER	45, Chemin des Mages
2 ^e Prix	M. et Mme VERGNE	62 B, Rue Alfred Pichon
1 ^{er} Prix	M. et Mme JUNGELS	14, Rue du Baoëton



Un mot pour l'autre...

Nous avons commis dans notre dernier bulletin municipal une faute d'orthographe, hélas assez fréquente dans notre belle mais difficile langue française.

Nous avons écrit « balade », (au sens de promenade) avec deux « l », c'est-à-dire la ballade chère à François VILLON et Victor HUGO et qui est un « poème de forme libre » (Petit Robert). Les lettres doublées restent le cauchemar des écoliers soumis à la dictée et une cruelle énigme pour les étrangers qui étudient notre langue. En effet, comment expliquer l'orthographe d'un mot comme « chausse-trape » alors que « trappe » s'écrit avec deux « p » ? Mais, il y a plus fort : le mot « imbécile » ne prend qu'un l et « imbécillité » qui est de la même famille, demande deux « l ». Voilà une règle extravagante qui pourrait bien être qualifiée d'imbécillité !

Il y a des fois où nous avons le choix : c'est ainsi qu'on peut écrire « abattage » ou « abatage », il n'y a pas faute. En revanche, les mots « battu, abattu, combattu » s'écrivent avec deux « t » tandis que « courbatu » ne prend qu'un seul « t »

et pourtant le mot vient de « court et de battu » (avec deux « t ») et signifie : très fatigué (Larousse) comprenez qui pourra. Ce ne sont que quelques exemples des curiosités surprenantes du français, la liste est interminable et nous n'en finirions pas de la dérouler. Le principal est de se faire comprendre et d'éviter les malentendus.

Aussi, nous espérons que tout le monde a bien compris lorsque nous avons écrit et imprimé « Une belle ballade sur la Moselle », nous n'avions pas l'intention de vous mener en bateau. Nous ne parlions pas d'une « petit poème narratif » (Cf Larousse) en l'honneur de nos seniors mais bien de la promenade fluviale qui leur avait été organisée sur la Moselle.

Merci de nous pardonner cette petite erreur de vocabulaire, nous nous efforcerons à l'avenir de vous épargner de tels écarts de langage et d'éviter les fautes d'ortografe, pardon d'orthographe.

Les recettes de Charlotte

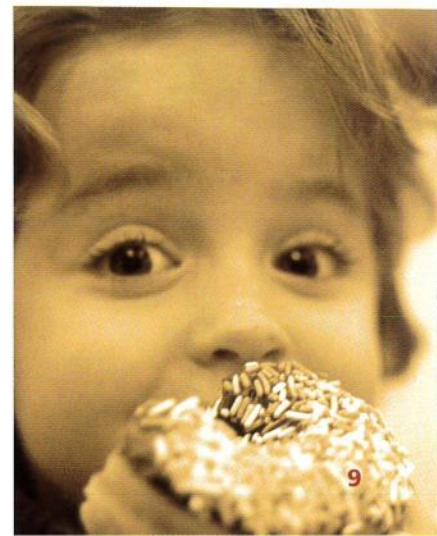
Beignets au Nutella

Ingédients

500 g de farine • 1 tasse de lait tiède dans laquelle vous mélangez 1/2 paquet de levure fraîche
3 cuillerées à soupe de sucre • 4 œufs
100 g de beurre mou

Bien mélanger le tout. Couvrir et laisser reposer et monter la pâte dans un endroit tiède. Rabattre la pâte.

Aplatir au rouleau. Découper des cercles d'environ 6 cm de diamètre. Dans la moitié des cercles obtenus disposer 1 bonne pointe de couteau de Nutella. Souder 2 cercles ensemble, pour cela humecter les bords et les souder en prenant soin de bien presser avec vos doigts (vous obtiendrez environ 25 boules). Le temps de les préparer toutes, les premières seront prêtes à cuire. Chauffer le bain de friture et procéder à la cuisson.



La fédération nationale des SAFER

Le congrès national 2005 de la FN SAFER s'est tenu à Metz jeudi, 24 novembre 2005 au Centre des Congrès de Metz Grigy, sous la présidence de M. André Thevenot, président national, sur le thème préoccupant des terres agricoles, ressource rare et non renouvelable.

Tous les six ans, l'équivalent d'un département agricole est urbanisé, c'est-à-dire transformé en jardins d'agrément, en lotissements, en voies asphaltées. On estime qu'en Provence, à ce rythme, les terres arables auront disparu avant deux siècles, en Ile de France en trois siècles, un peu plus en Bretagne... chiffres on ne peut plus démonstratifs. Les cités s'établissent de préférence aux confluences des fleuves, les plaines alluvionnaires les plus fertiles. Les surfaces urbanisées couvrent 4,5 millions d'hectares, dont la moitié sont d'excellents sols et l'extension urbaine menace 10 autres millions d'hectares d'excellentes terres agricoles, ressource naturelle irremplaçable. Ces sols n'ont pas seulement une fonction de production, mais aussi de réserve de biodiversité, d'aires et d'espaces de loisirs, de support à l'activité touristique, de protection contre les risques naturels (inondations et incendies), de fourniture de matières premières de construction, de filtre et de circulation d'eau.

La souveraineté alimentaire

Ni autosuffisance, ni autarcie, c'est une garantie pour chaque espace géographique de disposer d'un potentiel de production, voire excédentaire, en regard des besoins mondiaux. Le degré d'approvisionnement de l'Union Européenne à quinze est de 114% pour les céréales et 106% pour les viandes. En oléagineux, elle a importé six fois plus qu'elle n'a exporté en 2002. Pour contrer un embargo, il faudrait développer six millions d'hectares. La population mondiale augmenterait de 50% environ dans un demi siècle, il faudrait donc doubler la production alimentaire.

Agriculture et indépendance énergétique

Les énergies fossiles s'épuiseront dans le demi siècle qui suivra pour le pétrole et le siècle, pour le gaz. Et les prix augmenteront. La recherche nucléaire ne semble pas être la solution. Pour fournir l'équivalent de la consommation de carburants, l'agriculture devrait y consacrer 25 millions d'hectares sur 28 millions de terres agricoles et 15 millions de surface forestière. Selon la directive européenne de 2003, le taux d'incorporation des bio carburants devrait atteindre 5,75 % en 2010. Pour cet objectif, la France devrait mobiliser plus

de 370.000 hectares pour l'éthanol. Le biodiesel à partir du colza mobilisera environ 1 million d'hectares à l'horizon 2010 pour un petit taux d'incorporation de 3%. La biomasse produira chaleur et électricité et contribuera à la lutte contre l'effet de serre.. Selon l'Institut Français de l'Environnement (IFEN), la forêt française pourrait absorber 60 millions de tonnes de CO2, soit 12% des émissions de CO2 du pays.

Le rôle des SAFER

Les SAFER proposent de définir de véritables projets de territoire avec les collectivités : organiser la consommation foncière pour les besoins du développement en termes d'emplois, de logements, de services d'infrastructures, de maintien des espaces naturels, un cadre indicatif des axes de la politique foncière. Les projets locaux devront se situer en cohérence régionale et nationale. Il conviendrait à l'Etat de fixer des objectifs quantitatifs de protection des terres a fort potentiel agronomique. Cette protection des terres agricoles devrait s'intégrer dans les PLU pour empêcher le changement des destinations.

Les interventions des SAFER

Les SAFER souhaitent évoluer en partenariat renforcé avec les collectivités territoriales et l'Etat. Elles souhaitent la création de comités régionaux de l'espace rural et périurbain pour coordonner la politique de gestion rurale (représentants des élus, des agriculteurs et autres intervenants du monde rural). Elles souhaitent que le droit de préemption soit aussi adapté sur proposition d'une collectivité, pour des objectifs de développement local, d'intérêt collectif ou de protection de l'environnement, avec une assiette étendue à tout type de bien rural, naturel, bâti ou non bâti. Enfin, elles souhaitent travailler en convention avec les EPF.

Pour garantir le maintien à long terme des biens rétrocedés par les SAFER, la durée du cahier des charges souscrit par les attributaires devrait pouvoir être porté à 20 ans contre 10 à 15 actuellement. Elle préconise aussi la fondation d'un patrimoine agricole et naturel, en partenariat avec les conservatoires d'espaces naturels, toutes dispositions suscitées pouvant être intégrées dans les prochains contrats de plan Etat-Régions.



SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
 FNSAFER : Fédération Nationale des SAFER
 E.P.F. Etablissement Public Foncier
 P.L.U. Plan Local d'Urbanisme
 (remplace les POS Plan d'occupation des Sols)

Le goûter de l'AFAEDAM

C'est à l'initiative de Monsieur Claude Ballarini membre du C.C.A.S., de Dominique Antoniadis et du conseil d'administration de l'Afaedam (Association familiale d'aide aux enfants déficients de l'agglomération messine) que cette manifestation a vu le jour.

Elle est maintenant devenue une institution, et c'est avec toujours autant de plaisir que le Maire et l'équipe du C.C.A.S. reçoivent chaque début d'année le groupe des séniers handicapés pour une dégustation de la galette des rois.

Après les discours de bienvenue prononcés par Jacques Straub et Claude Ballarini, les invités se sont égayés autour de la table de la grande salle de l'esplanade : il y avait là Patricia, toujours élégante et souriante, Aloïs, Charles et Roland timides et silencieux, le facétieux Marc, que l'on croise

souvent à bicyclette sur le pont Saint-Symphorien, Raymond, Henry et Jean-Luc, mis en appétit par toutes les friandises, et Solange et Juliette, gourmandes et bavardes.

On s'est nourri de gâteaux, on s'est échangé les couronnes, on a choisi son roi et sa reine, puis après un échange de cadeaux, chacun est rentré dans son foyer, à Gorze, à Saint-Maurice, au Home de Prévile ou aux Cèdres, véhiculés par Antoine Lopes, toujours disponible quand il s'agit de réunir ses vieux amis.

Le directeur du foyer de l'Afaedam, Philippe Aubry, également présent à cette manifestation a enfin insisté sur la nécessité de ces rencontres tant pour les séniers que pour les personnes valides qui les ont reçus. Rendez-vous est donc pris pour l'an prochain.



Manifestations 2006

Fête de la musique

Dimanche 18 juin - Concert organisé par les Ateliers Musicaux de Scy-Chazelles

Mercredi 21 juin - Fête de la musique sur l'Esplanade, à Chazelles et à l'Espace Liberté

Un été au Ciné

Samedi 9 septembre à 20 h 45 sur l'Esplanade

Nouveauté !

Fête de la vigne

Journée du 9 septembre : buffet champêtre - conférence - dégustation des vins des Côtes de Moselle.

Un programme plus détaillé vous sera communiqué ultérieurement.

Notre Maison Schuman

Cette maison qui fut la résidence du grand homme est un des hauts lieux de l'histoire européenne. Depuis le 1^{er} octobre 2004, Madame Bastet en qualité d'Attachée de Conservation du Patrimoine est responsable de la Maison Robert Schuman. Elle a en charge deux missions précises : assurer la mise en valeur du site et sa préservation d'une part et monter une extension muséographique. C'est-à-dire plus précisément établir un projet de musée qui devrait voir le jour en 2008.

En effet, la Maison Robert Schuman contient des collections, une bibliothèque et des documents dont malheureusement une grande quantité a été dispersée après la mort de l'illustre personnage. Il s'agit de collationner et de récupérer dans la mesure du possible tout document le concernant de façon à enrichir et mettre en valeur le projet de musée. C'est une mission scientifique dont le but est d'informer les visiteurs au sujet de l'Europe et plus particulièrement sur celui qui en a été l'un des instigateurs et que l'on surnomme affectueusement le « Père de l'Europe ». Il s'agit surtout de projeter un éclairage sur son rôle, son action et sur l'homme qu'il fut. En un mot de « donner un visage à l'Europe ».

Dans cette tâche, Madame Delphine Bastet reçoit la précieuse collaboration d'un comité d'historiens et notamment de Monsieur Sylvain Schirmann de l'Université de Strasbourg historien qui collationne et étudie la correspondance de Robert Schuman et qui a réalisé des travaux scientifiques sur Jean Monnet et Konrad Adenauer. Alors pourquoi pas sur Robert Schuman ? Car ne l'oublions pas, outre ces deux éminents personnages, notre Europe a plusieurs « Pères » ! C'est-à-dire que nos pays voisins et amis ont aussi de grands hommes d'Etat qui ont passionnément contribué à la construction de l'Union Européenne. Citons pour mémoire, Alcide de Gasperi, Joseph Bech, Winston Churchill et le Général De Gaulle. Les demeures de ces illustres personnages sont devenues des musées qui reçoivent de nombreux visiteurs.

L'équipe en place à Scy-Chazelles travaille à la mise en réseau de ces maisons historiques et s'efforce d'établir des dialogues et des échanges culturels entre tous ces centres d'intérêt.

Les Sigéo-Castellois auront certainement à cœur de s'intéresser à cette action, à la faire connaître autour d'eux et à participer nombreux aux diverses manifestations qui se dérouleront dans cette vénérable demeure.

Félicitations à Madame Delphine Bastet et à toute son équipe à qui nous souhaitons la réussite la plus complète dans son action tellement valorisante pour le renom de notre commune.

Nouvelle saison à la Maison Robert Schuman

La Maison de Robert Schuman vous accueille de nouveau depuis le 1^{er} avril.

Au menu cette saison :

La **visite de la maison historique** désormais agrémentée d'une balade commentée dans les jardins de la propriété.

Pour les amateurs de jardinage, des **visites horticoles** vous seront servies par le jardinier du lieu.

Pour les amoureux des livres, des **visites spéciales «Robert Schuman, bibliophile»** vous seront proposées.

A partir du 13 mai, nous vous recommandons d'entraîner vos zygomatiques devant l'**exposition «Caricatures d'Europe»**. Trois siècles d'histoire à travers les dessins de presse».

Pour la **fête de la BD**, des caricaturistes viendront vous croquer entre deux roses «Souvenir de Robert Schuman».

Vous retrouverez bien sûr la carte des manifestations culturelles nationales avec les célèbres **Semaine de l'Europe** (6 au 14 mai) **Nuit des musées** (20 mai), **Rendez-vous aux jardins** (2 au 4 juin) **Fête de la musique** (21 juin) et **Journées européennes du Patrimoine** (16 et 17 septembre).

A l'occasion de la Semaine de l'Europe, l'accès au site ainsi que toutes les manifestations seront gratuits. Vous pourrez alors vous délecter de conférences de qualité, d'expositions acidulées. Les mélomanes se mettront à « l'heure espagnole » et apprécieront la pureté des voix de jeunes choristes sarrois, luxembourgeois et français à l'occasion de deux concerts exceptionnels.

Madame Bastet



L'équipe de la Maison Robert Schuman

mairie

Téléphone 03 87 60 07 14 Télécopie 03 87 60 18 33

E-mail mairie@mairie-scy-chazelles.fr Web www.mairie-scy-chazelles.frHoraires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi (10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h)
Mercredi et samedi : de 10 h à 12 h**communication****Dératisation**

Nous vous informons qu'en cas de besoin, il vous est possible de retirer en Mairie des sachets de blé empoisonné destinés à la dératisation. Ces sachets sont remis gratuitement.

services**Samu**

15 ou 03 87 62 27 11

Gaz de France

Accueil clientèle :

9, rue de Clercs - Metz
de 10 h à 12 h 30
et de 13 h 30 à 19 h

Dépannage :

0 810 43 30 57

Pompiers

18

Bureau de police de Montigny155, rue de Pont-à-Mousson 57950
Montigny-les-Metz
03 87 66 36 44**Commissariat central de Metz**

03 87 16 17 17

Police municipale

M. Danois

06 11 25 86 72

Service du médecin de garde

0 820 33 20 20

en cas de non réponse,
appeler le 15**Centre anti poison**

Nancy - 03 83 32 36 36

Chirurgien dentiste

Dr Engels-Deutsch

03 87 60 02 40

91b, voie de la Liberté

Pharmacies

Pharmacie Grojean

03 87 30 54 51

92, rue du Général de Gaulle

Longeville-lès-Metz

Pharmacie de la Plage

03 87 60 02 03

11, rue de Metz

Moulins Centre

Infirmières

Mme S. Capovilla

03 87 32 72 19

1, voie de la Liberté

Mme Fouda Tchoungui

03 87 60 11 22

19, rue St Nicolas

Orthophoniste

03 87 60 08 29

Mme E. Poignon

67, voie de la Liberté

Pédicure podologue

03 87 60 43 43

Mme MC Monnier-Rigollet

67, voie de la Liberté

Assistante sociale

Mme Nerden-Braas

Centre médico-social

2, place Hennocque

Longeville-lès-Metz

03 87 30 05 79

Presbytère catholique

03 87 60 10 51

M. l'Abbé Bernard Blum

15, rue de Crimée

Presbytère protestant

03 87 60 63 66

68, rue Wilson

Ars-sur-Moselle

Accueil périscolaire

03 87 60 48 23

Bibliothèque

03 87 60 35 52

Ouverture :

Mardi 16 h-18 h**Mercredi** 9 h-12 h et 14 h-18 h**Vendredi** 17 h-19 h**Samedi** 9 h-12 h et 14 h-16 h**Relais Assistance Maternelles
"Saint-Quentin"**

03 87 31 19 23

Permanence en mairie

de Scy-Chazelles, le 2^e lundi du
mois de 14h00 à 17h00**Médecin**

Dr Keuffer / Dr Veronese

03 87 60 56 08

9, rue de Verdun - Moulins-les-Metz

CA2M (enlèvement des encombrants)

03 87 55 59 33

Déchetterie

N° Vert 0 800 26 57 04

Ars-sur-Moselle 03 87 60 60 22

**carnet****Naissances**

Aloys Gauthier PRUD'HOMME le 10/09/2005

Nils KREMEURT le 16/11/2005

Alexandre André COURTOIS le 20/11/2005

Zoé REGAERT-SANCHEZ le 21/11/2005

Tiffenn Candice VERGNE le 05/12/2005

Lucas Alexis HUNAUT le 02/12/2005

Gabriel Matthieu HUNAUT le 02/12/2005

Louison LIONNARD le 23/12/2005

Damien Laurent Gérard GELLINCK le 02/01/2006

Laly BON-PETER le 05/02/2006

Tom MULLER le 08/02/2006

Yann LéONHART le 12/03/2006

**Mariages**Joël Léon Claude HOGNON
et Eveline Marie Renée SAGER
le 07/01/2006**Décès**

Willy Georges BRUNET le 14/11/2005

Ginette Lucienne Marthe ERPELDING

FRANCOIS épouse KAUFFER le 23/11/2005

Jean Lucien STREIFF le 12/12/2005

Jean-Marie Aloyse HUEBER le 16/01/2006

Alain HENRY le 21/01/2006

Aldo POLLO le 13/03/2006

Marie-Madeleine Liliane ULIVIERI

épouse FABBRI le 15/03/2006

Un citoyen communicant : M. Backes

Plutôt que de faire de la pub pour la marque de mon véhicule avec l'adresse du concessionnaire, j'ai jugé plus esthétique de faire figurer l'image de la Chapelle Fortifiée de Scy-Chazelles.

D'abord, c'est original, ensuite nombreuses sont les personnes qui me demandent ce que cela représente. Je leur réponds que c'est la chapelle qui abrite la sépulture de Robert Schuman, le Père de l'Europe.

Félicitations à notre ami Robert Backes pour son initiative et qui mérite bien qu'on le qualifie de «citoyen communicant» !



Vitesse dans le village : bravo !

Ce début de phrase peut étonner d'autant plus qu'il n'est pas ironique mais qu'il y a bien lieu de le prendre au 1^{er} degré. Donc BRAVO à tous les bons conducteurs qui respectent la vitesse dans la traversée du village. Serait-ce l'effet du panneau d'affichage mis en place de rue en rue ?

Ou la majorité de nos concitoyens est-elle simplement respectueuse de la loi et de la vie d'autrui ?

En tout état de cause les statistiques sont là pour confirmer qu'une moitié d'automobilistes respecte les limitations de vitesse. Pour preuves, quelques exemples à titre indicatif :

Route de Longeville sens Scy → Longeville

< 30 km/h : 35%
entre 30 et 40 km/h : 43%
entre 40 et 50 km/h : 20%
entre 50 et 60 km/h : 1,80%
entre 60 et 70 km/h : 0,20%
Maxi : 83 km/h à 21 h

sens Longeville → Scy

< 30 km/h : 15,50%
entre 30 et 35 km/h : 10,30%
entre 35 et 40 km/h : 15,40%
entre 40 et 45 km/h : 22%
> 45 km/h : 36%
**Maxi : 83 km/h à 4 h
et 81 km/h à 13 h**

Rue Pichon sens Scy → Longeville

< 30 km/h : 48,50%
entre 30 et 35 km/h : 19,50%
entre 35 et 40 km/h : 15,50%
entre 40 et 45 km/h : 10,50%
> 45 km/h : 6%
**Maxi : 81 km/h à 10 h
et 69 km/h à 12 h**

sens Longeville → Scy

< 30 km/h : 54%
entre 30 et 35 km/h : 26%
entre 35 et 40 km/h : 14%
entre 40 et 45 km/h : 4,50%
> 45 km/h : 1,50%
**Maxi : 54 km/h à 1 h
et 60 km/h à 21 h**

Rue de la Cheneau sens Haut → Bas

< 30 km/h : 8%
entre 30 et 40 km/h : 25,70%
entre 40 et 50 km/h : 46,40%
entre 50 et 60 km/h : 16,80%
entre 60 et 70 km/h : 2,50%
entre 70 et 91 km/h : 0,50%
Maxi : 91 km/h à 24 h et à 18 h



Chacun d'entre nous se retrouvera dans ces chiffres et en tirera les conclusions qui s'imposent.

Alors, encore une fois, félicitations à 50 % des conducteurs : maintenez le cap et aidez-nous à convertir l'autre moitié « par le bouche à oreille » par des « gestes » ou par tout autre moyen à votre convenance, à rallier le camp du citoyen respectueux de l'environnement et de la vie d'autrui !!

Merci pour nos enfants et sus aux « cowboys » de la route.



Le coin du jardinier

Des astuces pour préparer l'été

Attention aux plantations ! Le temps se réchauffe et les belles journées ensoleillées sont déjà une menace pour les jeunes plants. Il est indispensable d'apporter de l'eau aux cultures et notamment aux semis encore fragiles.

Contrairement aux idées reçues, beaucoup d'annuelles peuvent encore être semées à cette époque et elles fleuriront le jardin cet été. Il faut penser à planter les bulbes d'automne (crocus, safran, cyclamen etc) qui prendront le relais des annuelles défleuries.

Dans le potager, c'est la grande époque des tomates. Si vous n'avez pas eu le temps de préparer vos semis, vous trouverez de nombreux plants dans les jardineries. Petit truc de jardinier : placez des orties au fond du trou de plantation pour un meilleur apport d'azote.

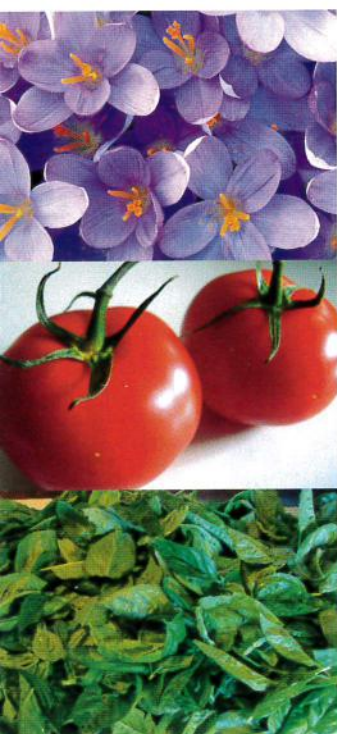
Pour les salades estivales, n'oubliez pas les aromatiques (sauge, origan, basilic etc).

Esthétiques, goûteuses et résistantes, elles méritent une place de choix dans le jardin. N'hésitez pas à en disposer au pied des arbres fruitiers ou à proximité des rosiers.

Si vous redoutez les taupes, il faut planter en groupes isolés près des pelouses et bordures, des fritillaires : une belle fleur vivace à planter au mois d'août et pouvant rester en place plusieurs années. Ne pas oublier de pailler le sol ; ne dit-on pas qu'un paillage vaut deux arrosages. Il faut simplement s'assurer que la terre soit suffisamment réchauffée sinon on risque de ralentir la croissance. Il faut arroser avant de pailler et non l'inverse, pour maintenir l'humidité

Enfin, et peut-être aurions dû commencer par là : utilisez l'eau de plus en plus chère et rare à bon escient. Tentez de récupérer les eaux de pluie, vous ferez un geste pour l'environnement.

Votre contact dans la Commune, correspondant local des « Jardiniers de France » :
M. DUPUY 03 87 77 04 75



Médailles d'honneur du travail

2005 / 2006

ARGENT

BONN Corinne
SCHIRRECKER Patrick ·
WILLAUME Christine ·

VERMEIL

BRAULT Hubert
BERNADELLI Claudine

FRITSCH Jean-Luc ·
KLETZEL Alain
KIEFFER Julien
ROMONT Philippe
STOFFEL Pierre ·

OR – GRAND OR

ARCHEN Germaine ·
DOUGNAC Liliane ·
DUFOUR Jacky ·

FREESE Jean-Claude
GEHL Colette
GUSCHING Sylvie
ZUZZI Lucien
HAACKE Henri ·
MARCHESI Christiane ·
MALHOMME Alain ·
MAHIEU Jean-Loup
RENAULT Lionel
ARCHEN Roland

Plus de civisme, moins de nuisances

Le printemps est là, mais attention aux nuisances.

Comme tous les ans, nous souhaitons vous rappeler que pour bien vivre ensemble, il est nécessaire de se plier à un certain nombre de règles issues du bon sens et du respect des autres.

Après un hiver aussi long, chacun a besoin de retrouver des activités de plein air, sportives ou de détente sous toutes ses formes. Nous vous demandons cependant de modérer vos élans, d'abord parce que la « Faculté » nous recommande, lors de chaque reprise d'activités physiques, d'y aller avec modération et surtout parce qu'il y a lieu de penser à vos voisins qui n'apprécierons pas toujours les nuisances liées à ces différentes activités.

Le bruit est la nuisance la plus mal supportée par l'ensemble de nos concitoyens. Veillez à respecter les horaires (voir l'encadré) lors de l'utilisation de tout engin bruyant (tondeuses, motoculteurs, débroussailluses, etc.) Pensez à vos voisins qui se reposent peut-être. Veillez à ce que les pots d'échappement des véhicules à deux roues (et notamment ceux de vos enfants) soient en bon état de fonctionnement

Les animaux doivent être tenus en laisse. Faites-leur faire leurs besoins dans les caniveaux ou mieux encore, ramassez leurs déjections à l'aide d'un sac en plastique que vous aurez pris l'habitude d'emporter avec vous. Plusieurs citoyens de notre commune mettent déjà en pratique cette méthode propre et respectueuse de notre environnement quotidien.

Les ordures ménagères doivent être mises devant votre porte de préférence, le matin du jour de ramassage avant 6 heures (les lundis et jeudis) ou sinon la veille mais seulement après 20 heures. Si vous respectez ces horaires, peut-être laisserez-vous moins de chances aux chiens, chats, renards et autres animaux qui se délectent de ces déchets en laissant des sacs déchiquetés et des ordures éparpillées sur la voie publique.

Voilà quelques recommandations simples ressemblant plus à de bonnes règles de conduite qu'à des obligations légales et réglementaires.

Cependant, pour ceux qui ne voudraient pas entendre cet appel citoyen, il y a toujours la possibilité de faire application de la loi et des arrêtés municipaux qui se traduiront par l'établissement de procès verbaux.

Nous savons que la grande majorité d'entre vous mettront en application ces recommandations pour un environnement toujours plus agréable dans notre commune.

Merci également de respecter la réglementation relative au stationnement des voitures. Des véhicules mal garés gênent fréquemment l'accès aux garages ou le passage des véhicules d'enlèvement des ordures ménagères.

Nous invitons ceux qui ont la chance d'avoir un garage à les utiliser pour laisser des emplacements libres.

Décision du conseil municipal

Le Conseil Municipal du 5 décembre 2005 a approuvé à l'unanimité la modification n° 1 du POS.

Le dossier de modification présenté reprenait pour l'essentiel les points déjà présentés lors des modifications précédentes et annulées pour cause d'intitulé «PLU» au lieu de «POS».

Nous voulons revenir sur un point du nouveau règlement, zone UA, centre du village, article 11/2 : Sur toutes façades, les éléments de type conduit de fumée (droit ou adossé) ventouse de chaudière, blocs échangeurs de climatisation, collecteurs et exutoires sont interdits.

La Commission d'Urbanisme a été amenée à proposer cet article après avoir constaté l'impact visuel des rejets de vapeur d'eau d'une chaudière à condensation positionnée de manière importune côté rue. Une réglementation existe dorénavant pour prévenir la multiplication de ce type d'installations et également les rejets de hottes de cuisine, l'air pulsé ou les condensats des climatiseurs s'écoulant en façade. Il est important que les installateurs de chauffage soient informés avant signature d'un devis. Dans les maisons anciennes du village, d'autres solutions sont toujours possibles, la première étant d'utiliser les conduits existants.

Rappel

Horaires d'utilisation d'engins à moteur pour l'entretien du jardin

Lundi au vendredi
8H30 / 12H30 - 14H30 / 19H30
Samedi 9H / 12H30 - 15H / 19H
Dimanche et jours fériés
10H / 12H30

Incinération des végétaux

Mardi et samedi 9H / 11H

En cas de feux longs et importants, demander une autorisation en mairie

Attention

Le non respect de ces horaires entraînera l'établissement de procès verbaux.

Les chiffres les plus significatifs du budget 2005

Les recettes de fonctionnement sont de 1 505 000 euros.

Ces recettes comprennent:(chiffres arrondis)

- **43 000 euros** pour les ventes de produits, prestations et services.
- **965 000 euros** pour les impôts et taxes.
- **362 000 euros** de dotations diverses de l'Etat et de la CAF.
- **79 500 euros** de produits de gestion (immeubles notamment).
- **55 000 euros** d'atténuation de charges (participations de l'Etat aux frais de CES, Emplois jeunes).

Les dépenses de fonctionnement sont de 1 316 000 euros.

Il s'agit des frais de secrétariat, d'entretien de bâtiments, des transports scolaires, de

- l'éclairage public, de l'entretien des véhicules, du salage des chaussées, des animations estivales....
- **791 000 euros** de salaires et charges sociales du personnel.
- **18 000 euros** pour la participation aux différents services intercommunaux (SIVT, balayage de voirie, CES Albert Camus, LEP de Marly).
- **105 000 euros** pour d'autres charges de gestion courante.
- **41 000 euros** d'intérêts de la dette.

Il existe donc un excédent de **230 000 euros** qui est viré à la section d'investissement.

Le budget d'investissement est de 1 205 000 euros en dépenses et en recettes ;

Les recettes sont constituées par : l'excédent de **230 000 euros** de la section de fonctionnement. Mais aussi :

- des remboursements de TVA et des TLE pour **105 000 euros**.
- des subventions pour **391 000 euros** du Conseil Général, de l'Etat.
- un emprunt de **220 000 euros**.

Les dépenses d'investissement seront consacrées:

- au remboursement de la dette pour **130 000 euros**.
- aux différents travaux d'investissement exposés plus haut.

Le bus de transport scolaire



Des vins frais d'été

Le mois de mai est là, le printemps déjà bien avancé, bientôt l'été avec la chaleur, le soleil... Pour se rafraîchir agréablement, pour réjouir nos papilles, un délicieux vin accompagnera nos agapes avec mesure mais avec plaisir et joie.

Les vins d'été doivent être des vins légers et fruités qui s'apprécient à une température située entre 8 et 11 degrés selon les goûts, et le vin rosé est celui dont la fraîcheur aromatique sera la plus appréciée.

Comment élabore-t-on ces vins saisonniers ? Et n'y a-t-il qu'un seul type de vin rosé ?

L'élaboration des vins rosés peut s'effectuer selon trois modes opératoires distincts :

Le mélange d'un vin blanc et d'un vin rouge en France, ce processus n'est autorisé que dans une seule région, la Champagne ! Les Champagnes rosés sont généralement obtenus par ajout d'un peu de vin rouge (à base de Pinot Noir ou de Pinot Meunier) au vin de base tranquille blanc (à base de Chardonnay, Pinot Noir ou Pinot Meunier). Le mélange va alors subir la méthode Champenoise de refermentation en bouteille, qui va lui conférer son caractère pétillant.

La vinification « en blanc » d'une vendange de raisins noirs : on va donc traiter les raisins rouges comme s'ils étaient blancs ! On effectue généralement un pressurage direct de ces raisins rouges mais en ne prenant pas trop de précautions quant au contact entre les peaux colorantes et le jus. La vinification suit alors le schéma classique des vins blancs, avec basse température de fermentation et mesures drastiques contre l'oxydation. Il s'en suivra une très légère coloration rose. Ces vins sont aussi connus sous le vocable de vins « gris ». Ils ont une structure tannique insignifiante et ont des caractères organoleptiques très proches des vins blancs.

La vinification « écourtée » en rouge d'une vendange de raisins rouges : ici on procède comme pour un vin rouge classique mais, lors de la phase de macération des peaux et jus en cuve, on ne les laissera en contact que 24 à 48 heures. On procédera alors à un écoulage des jus ainsi plus ou moins colorés selon des cépages utilisés. Ces rosés sont dès lors souvent appelés « rosées de saignée ». Ils ont plus de couleur que par l'autre méthode et se rapprochent, gustativement parlant, des vins rouges.

Le bon usage des rosés

A table, privilégiez les « gris » sur les poissons grillés ou les coquillages (gris de Toul ou rosé de Touraine). Les rosés de saignée seront de meilleurs compagnons de vos barbecues carnés !

Citons parmi ceux-ci les remarquables et très fins *Rosés des Riceys* (vignoble champenois au sud de l'Aube, à base de Pinot Noir), le floral et charnu *Tavel* (Côtes du Rhône près du Pont du Gard), l'élégant *Bordeaux Clairet*, le solide *Marsannay rosé* (Pinot Noir de Bourgogne) les splendides *Coteaux Varois*, les archi-connus *Côtes de Provence* et *Coteaux d'Aix* (les meilleurs domaines ont fait beaucoup de progrès !) les très concentrés rosés du sud-ouest (*Bergerac, Gaillac, Côtes du Marmandais...*) et enfin les prestigieux *Bandol* (près de Cassis).

Le rosé est donc le vin d'été par excellence, mais attention, son caractère léger et fruité peut cacher le fait que cela reste un vin... Et donc qu'il contient aussi de l'alcool ($\pm 12^\circ$) !

A consommer avec modération ! même si ce n'est pas facile !





Restauration de la chapelle fortifiée

L'artiste Arcabas a réalisé un autel en pierre de Jaumont pour Robert Schuman.

Tout un mobilier liturgique, créé et réalisé par l'artiste Jean Marie Pirot-Arcabas, originaire de Trémery, a été inauguré en décembre 2005 à la chapelle Saint-Quentin, haut lieu de sépulture d'un glorieux lorrain, Robert Schuman.

Sur l'autel, un tabernacle en bronze sculpté à patine verte et reliefs polis, sur l'ambon un haut relief à l'or fin, reprennent le verset de l'Apocalypse de l'apôtre Jean *Je suis l'alpha et l'oméga, le premier et le dernier, le commencement et la fin* ; ces lettres significatives de l'alphabet grec ont symbolisé de tout temps l'universalité de Dieu. Cet ensemble liturgique a été béni par notre évêque, Mgr. Pierre Raffin, en présence des nombreux invités de Philippe Leroy, président du Conseil général.

Installé depuis 1986 à Saint-Pierre-de-Chartreuse en Isère, Arcabas n'est pas un inconnu pour les Lorrains qui ont pu admirer, en septembre 2004, sa triple exposition messine à l'église Sainte-Thérèse, à la cathédrale et aux Caves Sainte-Croix.

Peintre et sculpteur, il fut l'élève du peintre mosellan Untersteller. Il a effectué plusieurs commandes de mosaïques, fresques et vitraux pour le gouvernement français et les collectivités locales. Créateur de décors de théâtres pour des pièces illustres (*Le journal d'un curé de campagne* de Bernanos et *les Justes* de Camus), voué à l'enseignement à l'École des Beaux Arts de Grenoble et à l'Université d'Ottawa, il est artiste invité par le Conseil national des Arts du Canada. Il fonde un atelier collectif expérimental et dirige l'atelier d'arts plastiques *Eloge de la main* à l'université des Sciences sociales de Grenoble. Artiste universellement reconnu, ses œuvres se retrouvent en Europe, au Canada, au Japon, aux Etats-Unis et au Mexique, aussi bien dans des collections publiques que privées.

Pierre de Jaumont, pierre de soleil, matériau qui fait resplendir la cathédrale de Metz et bien d'autres monuments qui ornent notre capitale et notre département, ce calcaire oolithique jaune très fin du bajocien (178 à 170 millions d'années avant notre ère) est l'ornement adéquat de nos monuments qui donne sa pleine expression lumineuse lorsqu'elle est irradiée de soleil.

ARCABAS

ACCUEIL ACTUALITÉS ŒUVRES BIOGRAPHIE/PRESSE L'ASSOCIATION LIENS CONTACT

"A mes risques et périls, je me suis déclaré peintre"

et c'est vrai que je peins de heures par jour deux cent cinquante jours par an. La peinture de jours inhérents est repartie aux éléments, à la dévotion, à la recherche obtenue d'une "conscience d'être" inconsciemment agitée, sans être plus rien mais possible, surtout pas, fabrication assidue et souvent hasardeuse de ces sortes de rêves, aspects diversifiés.

C'est un postulat que tout homme lucide peut se reconnaître dans ses rêves et actions, souvent renvoyant à leur source comme un miroir, une image de sa personne le révélant à lui-même. A cet égard l'œuvre d'art est destinée : trop pour son auteur, elle a pour fonction supplémentaire la révélation de ce qui n'est pas le créateur tout entier.

Les jours sans grâce sont de tendres, ils rappellent constamment à l'instar de l'œuvre de l'Écclésiaste que tout est poussière et retourne à la poussière. Cette réalité submerge, elle guille, toute joie et toute aspiration. Mais à regarder de plus près, cette réalité en cache une autre, sous-jacente : cette poussière cosmique, plus ou moins coagulée, organisée en matières diversifiées porte, notamment si elle, l'aspect du labyrinthe. Écclésiaste et arcaïen, cette divine éruption peut être débarrassée, séparée, distillée. Mais, sous dans son unité même, elle rend la "conscience d'être" qui engendre la joie et toute autre chose, pour ainsi dire comme un flux recueillissant vers une seconde magie, une nouvelle forme de la Création.

C'est être, par excellence, la matière aux parfums de terre et de ciel dont se servent ces matières rigides et confuses que sont les artistes et auteurs, (en suis sûr, Dieu accorde son sursis et sa fondation).

a. arcabas



Cliquez sur une œuvre pour la voir en grand format.

© 2005 Arcabas. Tous droits réservés. Toute réimpression est interdite sans autorisation écrite de l'artiste.

Le bâtiment devant
accueillir le restaurant



Le renouveau de l'Alumnat

Voilà plus de trente années que les bâtiments de l'Alumnat situés à l'angle de la rue de Moulins et de la rue Jeanne d'Arc dans le village sont vides.

La CPAM de Metz, propriétaire de cet ensemble immobilier situé en plein cœur du village ancien dans un cadre très verdoyant et très reposant, à environ 200 mètres du Musée Robert Schuman a procédé, il y a quelques années, à des travaux de restauration. La toiture en ardoise a été remise à neuf ainsi que l'ensemble des façades. Depuis cette restauration, plus rien n'a bougé, et cet immeuble commençait à nouveau à se dégrader.

Devant cet état de fait, la municipalité a engagé des démarches auprès du propriétaire (la CPAM) pour envisager de donner à ces immeubles une nouvelle destination avant que le temps ne fasse à nouveau son travail et ne transforme cet immeuble en ruine.

Depuis le début de l'année dernière, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Moselle (C.A.U.E.) actuellement implanté en plein centre de Metz, recherchait de nouveaux locaux en privilégiant la réhabilitation d'un bâtiment ancien et désaffecté dans l'agglomération messine.

L'offre et la demande se sont rencontrées et lors de la première visite sur place de Marie Sylvie Schmitt, directrice du CAUE, accompagnée de Jean-Louis Chudz son président et conseiller général de la Moselle, à l'automne dernier, le coup de cœur fut immédiat.

C'est ainsi que l'acte d'achat a été signé le 31 janvier 2006, le CAUE devenant le nouveau propriétaire.

Au cours de l'année 2005, nous avons également lancé une étude en vue de la création d'un hôtel-restaurant sur ce site, en collaboration avec le Conseil Général. Cette étude avait démontré la faisabilité de la création d'un restaurant dans l'un des deux bâtiments de cette propriété.

Il a été ainsi convenu que le CAUE allait céder à notre commune le bâtiment « carré » dans lequel le développement du restaurant pourra s'effectuer plus tard, dans des conditions techniques et financières qui sont encore à préciser.

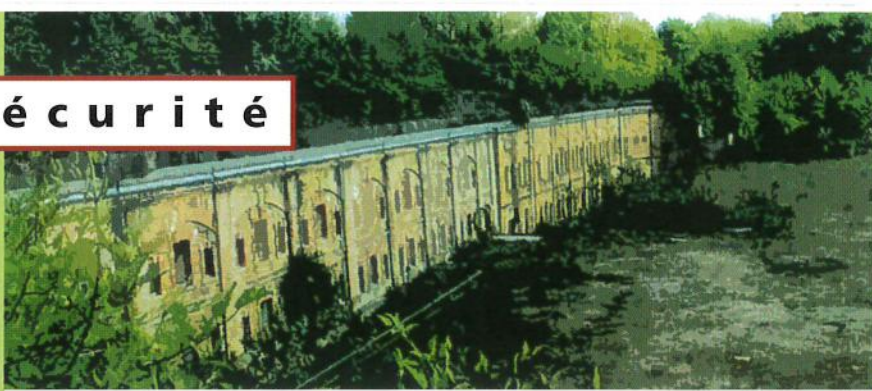
C'est donc dans le bâtiment en forme de L, situé à l'angle des deux rues, que le CAUE va s'installer à terme lorsque l'ensemble des travaux estimés entre 1,3M€ et 1,6M€ TTC seront réalisés pour une surface de bureaux d'environ 500 m².

Compte tenu des délais nécessaires aux études préalables d'aménagements, les travaux devaient débiter pour la fin de cette année, l'installation du CAUE dans ses nouveaux locaux étant envisageable pour le printemps 2008.

Nous aurons l'occasion de vous donner plus de détails dans les prochains bulletins municipaux et notamment sur le travail effectué par le CAUE auprès des collectivités territoriales et des particuliers. Si vous souhaitez d'ores et déjà en savoir plus sur le CAUE, vous pouvez consulter leur site Internet : www.caue57.com



Les futurs bureaux du CAUE



Mise en sécurité des sites et ouvrages du Mont-Saint-Quentin

1. Pour le géographe, le Mont-Saint-Quentin est d'abord une composante des côtes de la Moselle, plateau calcaire dominant la vallée de près de 200 mètres, promontoire et belvédère sur la ville de METZ. La géographie du lieu a naturellement orienté l'histoire du site, oppidum gaulois puis lieu de culte, l'oratoire élevé au sommet a abrité les reliques de saint Quentin.

Depuis l'époque romaine, les coteaux étaient essentiellement couverts de vignes, les villages situés à mi-côte, là où sont les sources, vivaient de cette activité, maisons de propriétaires, maisons de métayers.

2. Au 19^e siècle une nouvelle vocation stratégique va redessiner le Mont, au moins sur sa partie sommitale. Les progrès de l'artillerie (canon à fût rayé) amènent la construction des forts excentrés, nouvelles fortifications de la ville. Le Colonel SÉRÉ DE RIVIERES entreprend en 1868 la construction du vaste ensemble fortifié semi-enterré que nous connaissons aujourd'hui. Les forces allemandes réceptionneront l'ouvrage non terminé en 1870 et le perfectionneront.

En 1944, des combats importants se dérouleront sur d'autres fronts et seule l'aviation US bombardera les ouvrages au mois de novembre 44 pour en expurger la dernière garnison allemande. L'ensemble fortifié Saint-Quentin a perdu sa classification « stratégique » en 1991 seulement.

3. Depuis une trentaine d'années les habitants de l'agglomération messine fréquentent assidûment le site apprécié pour son caractère sauvage, pour le plateau et ses vues dégagées sur l'agglomération et, malgré les interdictions et les risques encourus, pour la visite des ouvrages fortifiés. Conscients de l'intérêt des lieux, les services de l'Etat ont présenté un dossier de protection qui a abouti le 24 juin 1994 au classement du site pour ses richesses naturelles, paysagères et historiques (site de 675 ha sur 6 communes). Scy-Chazelles est particulièrement concernée puisque le tiers de notre ban communal, soit 150 ha, est inscrit dans le périmètre et dans cet espace les ensembles fortifiés Girardin et Diou.

4. Les associations de protection et d'usagers ont depuis longtemps proposé plusieurs pistes pour ouvrir réellement ces espaces au public. La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a considéré, dès sa création en 2001, que le Mont-Saint-Quentin était un atout paysager qu'il fallait mettre en valeur. Elle a confié à l'Atelier Patrimoine et Paysages (M. FABBRI et CONGE) une étude préalable pour la sécurisation des ouvrages militaires.

Ce projet, dont le coût approximatif (phase 1) est de 4 M € a été présenté au Conseil de Communauté qui l'a approuvé à l'unanimité de ses 160 membres, le 12 décembre 2005.

5. Il s'agit pour l'essentiel de conserver un accès libre sur l'ensemble du site, de démolir ou de condamner les bâtiments qui menacent ruine, de débroussailler les fossés et les glacis pour préserver les ouvrages, de dégager les vues et de protéger contre les chutes, de retrouver au moins partiellement l'aspect que pouvait avoir l'ensemble au début du dernier siècle.

Cet énorme chantier pourrait débuter en 2007 et durer une quinzaine d'années. Il sera confié prioritairement à des associations d'insertion professionnelle qui trouveront là un magnifique lieu d'exercice. L'entretien se fera par pâturage. Dans l'immédiat, il faut encore convenir des conditions de cession avec le Ministère de la Défense qui doit laisser le terrain « dépollué ».

6. A terme donc, le Mont-Saint-Quentin va trouver une nouvelle vocation : lieu de détente et de loisirs, site protégé et entretenu, espace vert pour l'agglomération.

Ce projet, comme d'autres à venir, le Centre Pompidou Metz, l'amélioration des transports en commun, la protection contre les crues de la Moselle, ne peut être géré et financé qu'à l'échelle d'une grande intercommunalité.





Mur de soutènement

Les travaux du Conseil Général

Le parking Schuman

En descendant la rue de Moulins, tout en bas, à l'emplacement de l'ancienne voie ferrée, à la limite de Scy-Chazelles et de Moulins-les-Metz, le Conseil Général de la Moselle réalise la construction d'un parking destiné à recevoir les véhicules des futurs visiteurs de la maison Robert Schuman et du Musée encore actuellement au stade de projet.

Monsieur Christian Septon qui suit ce chantier en sa qualité de « chargé de mission des opérations immobilières » au Conseil Général nous explique :

« Ce parking pourra accueillir environ 50 véhicules de tourisme et 5 bus. Les bus accéderont au parking après avoir déposé les visiteurs devant le musée et récupéreront ces mêmes visiteurs devant le musée à la fin de la visite. »

Pour ce qui concerne les véhicules de tourisme, ceux-ci seront également orientés vers ce parking, où ils pourront stationner à l'aide d'un badge ou du ticket d'entrée au musée qui permettra l'ouverture de la barrière. Ils se rendront au musée à pied, en empruntant un chemin, qui sera réalisé, en partant du fond du parking pour aboutir à la place de l'Europe entre le Foyer de l'Enfance et la Maison Robert Schuman. »

Pour permettre un accès plus aisé aux bus à ce nouveau parking, l'angle de la rue de Moulins et de la rue Robert-Schuman sera revu par un recul d'environ deux mètres du mur bordant la propriété du Conseil Général.

Ce chantier, d'un montant de 370.000 € TTC, devrait être terminé pour la fin du mois de juin, sauf le sentier, dont les travaux devraient être achevés pour l'été.

Il permettra de réduire les nuisances subies par les riverains de la rue Robert Schuman en donnant toutes facilités de stationnement aux visiteurs.

Outre ce chantier actuellement en cours, Monsieur Septon nous précise : « Le Conseil Général a également décidé de confier à un architecte la réalisation du musée Robert Schuman qui sera construit à l'emplacement actuel de la maison "Boulangier". »

Ce musée, d'une surface d'environ 750 m² comprendra une exposition permanente sur la vie de Robert Schuman, des expositions temporaires sur le thème de l'Europe, des locaux d'accueil pédagogiques pour les scolaires et une salle polyvalente pour les conférences qui pourra accueillir jusqu'à 100 personnes »

Le coût de ces travaux s'élèvera à environ 2,2M €. Ils devraient être réalisés à compter du mois de janvier 2007 pour se terminer au cours du second semestre de l'année 2008.



Vue d'ensemble



Réalisation du caniveau central